



Le samedi 11 juillet 2020,

Motion de revendications pour une meilleure prise en considération de la lutte contre la COVID-19

La question de la santé en Guyane s'inscrit dans un cadre systémique dans lequel beaucoup de paramètres ne sont pas en adéquation avec les attentes de la population guyanaise. Cette problématique abordée à l'occasion des mouvements sociaux de mars-avril 2017 qui ont secoué la Guyane a abouti à des propositions qui figurent dans l'Accord de Guyane signé le 21 avril 2017 et publié au journal officiel de la République. Joint à cet accord figure un plan additionnel dont le respect est une condition sine qua non pour améliorer le système de santé en Guyane.

A l'occasion de la visite officielle du Premier Ministre et des Ministres de la Santé et de l'Outre-Mer en Guyane le dimanche 12 juillet 2020, une réunion extraordinaire du Comité Territorial Scientifique et une réunion d'échanges avec l'Union des Travailleurs Guyanais, se sont déroulées le samedi 11 juillet 2020, autour de plusieurs questions majeures, relatives à la crise sanitaire liée à la COVID-19. Ont participé à ces deux réunions : les parlementaires de la Guyane, le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Président de l'Association des Maires de Guyane, les représentants de la Centrale UTG, du Mayouri Santé Guyane, de la Santé respect des droits pour tous et de l'Union départementale CLCV Guyane.

La première position commune arrêtée est celle de l'indignation quant à la collaboration avec l'ARS rendue particulièrement complexe, en raison d'un manque de transparence incontestable sur la gestion de la crise par cette dernière dont la mission est pourtant d'animer la démocratie sanitaire sur le territoire. Un constat qui ne saurait, cependant, entacher la volonté d'une action et d'une réflexion communes engagées depuis de début en faveur d'une gestion de la crise adaptée, notamment à travers les recommandations faites à destination des autorités sanitaires.

En conséquence, une lutte efficace et en adéquation à la réalité du territoire de la Guyane contre la COVID-19 appelle à l'adoption des préconisations suivantes :

- Un dépistage massif de la population ;
- L'obligation du port du masque, de la mise à disposition systématique de solutions hydro alcooliques et de désinfection dans tous les espaces publics ;
- Un dépistage général de tous les agents des structures de santé tous les 15 jours ;
- Le renforcement radical de la marge opérationnelle sur la réanimation, encore bien trop juste et prenant à tort comme variable d'ajustement un recours aux évacuations sanitaires risquant rapidement d'atteindre ses limites ;

- Le renforcement des équipes soignantes COVID hors réanimation, déjà très fortement sous tension le reste du temps ;
- Une meilleure intégration de la médecine de ville dans le dispositif qui est aujourd'hui quasi-totalement hospitalocentré avec une disqualification du secteur libéral dans la prise en charge de l'épidémie qui doit s'arrêter ;
- Une meilleure organisation, prise en charge et contrôle de l'isolement des personnes contaminées ;
- Une politique de test ambitieuse et agressive sur le *tracing* permettant l'identification des patients COVID + ;
- Un soutien au monde socio-économique durement touché par les mesures de confinements et de restrictions de circulation.

Afin de mettre en œuvre ces préconisations, il est primordial pour l'Etat d'engager immédiatement les mesures suivantes :

❖ Mesures sanitaires

- Dotation massive du matériel nécessaire à la réalisation de tests à grande échelle (automates, réactifs, kits de prélèvements...) ;
- Mise à disposition de l'ensemble des équipements nécessaires pour le fonctionnement pérenne des établissements hospitaliers de Guyane de 50 lits de réanimation (dont 10 lits pour le CHOG et 5 pour le CHK) ;
- Mise à disposition de l'ensemble des équipements nécessaires de 50 lits de réanimation pour la gestion de la crise COVID-19 ;
- Application pré-hospitalière d'un protocole de soin prenant en compte précocement les deux axes de complications afin d'enrayer l'aggravation de la maladie ;
- Dotation de masques de type FFP2 pour le personnel hospitalier ;
- Dotation de sur-blouses protectrices imperméables à usage unique ;
- Dotation massive des divers traitements permettant une prise en charge optimale des patients COVID (curare, dexaméthasone, ...) ;

❖ Mesures en personnel

- Mobilisation de l'ensemble du personnel sanitaire disponible en Guyane (étudiants en soins infirmiers, personnels des fonctions publiques d'Etat et territoriale, personnels libéraux) ;
- Mobilisation de personnels qualifiés venant de l'Hexagone ;
- Recrutement massif de personnels qualifiés médicaux et paramédicaux pour les mesures pérennes mises en place pour la santé en Guyane ;
- Accélération de l'arrivée de médecins cubains et amazoniens en Guyane ;

❖ Mesures économiques

- Maintien des aides exceptionnelles aux entreprises durant toute la période de l'état d'urgence sanitaire ;

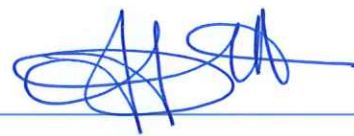
- Compensation des dépenses COVID-19 et des pertes fiscales des collectivités locales engendrées durant la crise sanitaire en dotation globale de fonctionnement ;
- Mise en œuvre de mesures de renforcement des trésoreries des collectivités locales visant à accompagner les entreprises ;
- Interdiction de licenciement durant la période d'état d'urgence sanitaire ;
- Non-application en Guyane des ordonnances permettant aux entreprises de retirer des jours de congés et de RTT aux employés ;
- Attribution d'un forfait fixe « prime COVID » de 1 500 € à l'ensemble des agents hospitaliers de Guyane ;
- Reconnaissance et valorisation financière pour l'implication de tous les secteurs d'activités ayant contribué à faire face à la crise sanitaire de la COVID-19 ;
- Prolongation de l'application du décret n°2020-718 du 11 juin 2020 portant indemnisation et majoration exceptionnelle des heures supplémentaires jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire en Guyane

❖ Mesures structurelles

- Augmentation du budget des structures de santé de Guyane afin de tenir compte des mesures de mise à niveau humains et matériels ;
- Publication du décret transformant le Centre Hospitalier de Cayenne (CHC) en Centre Hospitalier Universitaire (CHU) ;
- Engagement financier de l'Etat afin de transformer les Centres de Santé de Maripasoula et de Saint-Georges de l'Oyapock en Centre Hospitalier avant 2022 ;
- Suppression du Groupement Hospitalier de Territoire de Guyane.
- Rachat par le Centre Hospitalier de Kourou du Laboratoire CARAGE ;
- Réouverture de l'Etablissement Français du Sang en Guyane ;
- Garantir l'accès à l'eau potable pour tous.



Gabriel SERVILLE



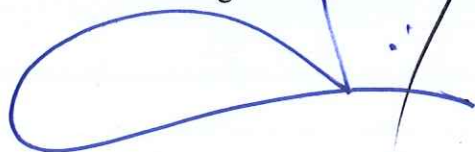
Lénaïck ADAM



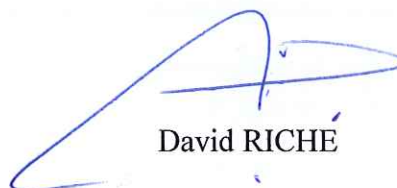
Georges PATIENT



Antoine KARAM



Rodolphe ALEXANDRE



David RICHE